



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMUNAL



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

- MISE À JOUR SEPTEMBRE 2026 -



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	5
1. PARCOURS D'ÉVEIL.....	6
Objectifs généraux.....	6
Organisation	6
2. PARCOURS DÉCOUVERTE	7
Objectifs généraux.....	7
Conditions d'accès.....	7
Organisation	7
3. ANNÉE D'ORIENTATION	8
Objectifs généraux.....	8
Conditions d'accès.....	8
Organisation de l'année d'Orientation.....	8
Année d'orientation instrument :	8
L'évaluation	9
4. PARCOURS ÉTUDES	10
CYCLE 1	10
Objectifs généraux.....	10
Conditions d'accès.....	10

Organisation du Cycle 1.....	10
La formation musicale de Cycle 1.....	11
Les évaluations	12
CYCLE 2	13
Objectifs généraux.....	13
Conditions d'accès.....	13
Organisation du Cycle 2.....	13
La Formation Musicale de Cycle 2	14
Les évaluations	15
CYCLE 3	17
Objectifs généraux.....	17
Conditions d'accès.....	17
Organisation	17
Les évaluations	18
4. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES.....	19
PARCOURS LIBRES	19
Objectifs généraux.....	19
Conditions d'accès.....	19
Organisation	19
PARCOURS ADAPTÉS	21
Objectifs généraux.....	21

Conditions d'accès.....	21
Organisation	21
Les évaluations	21
PARCOURS PERSONNALISÉ ADULTES	22
Objectifs généraux.....	22
Conditions d'accès.....	22
Organisation	22
CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE À DOMINANTE VOCALE	23
Objectifs généraux.....	23
Conditions d'accès.....	23
Organisation	23
5. PRATIQUE EN AMATEUR	25
PRATIQUES D'ENSEMBLE.....	25
Objectifs généraux.....	25
Conditions d'accès.....	25
Organisation	25
ATELIERS	26
Objectifs généraux.....	26
Conditions d'accès.....	26
Organisation	26

INTRODUCTION

Lieu, ouvert à tous, de formation et de pratique de la musique, le Conservatoire intercommunal est un espace de découvertes, d'échanges et d'expériences artistiques individuelles et collectives. L'approche volontairement globale de la démarche pédagogique inclut une dimension culturelle forte, enrichissante et porteuse de sens pour l'apprentissage de la musique.

La volonté d'ouverture à tous les publics, la formation de musiciens amateurs autonomes et épanouis, l'offre de pratique collective et la place majeure accordée à l'écoute de musique vivante sont aujourd'hui des éléments essentiels de l'identité de l'établissement.

Le conservatoire est également un lieu de recherche et d'innovations. La déclinaison de parcours personnalisables, la place croissante offerte aux musiques actuelles et le développement des outils numériques peuvent témoigner de ce regard résolument tourné vers l'avenir.

1. PARCOURS D'ÉVEIL

Objectifs généraux

La phase d'éveil a pour principal objectif d'affiner les perceptions et de développer les aptitudes : les enfants chantent, écoutent, expérimentent les sons, inventent en utilisant leur voix, leur corps ou les instruments. Ils approchent ainsi le langage musical de manière ludique et découvrent le plaisir des sons.

Organisation

La phase d'éveil est distribuée en trois groupes. C'est le niveau scolaire de l'enfant qui détermine le choix du cours (de 3 à 6 ans environ).

Parcours d'Éveil	Éveil Petite et Moyenne Section*	Éveil Grande Section	Éveil Cours Préparatoire
Type de cours	Collectif La présence d'un parent est requise	Collectif	Collectif
Durée et fréquence	45 min. Toutes les 3 semaines	45 min. Cours hebdomadaire	45 min. Cours hebdomadaire

* Les élèves de moyenne section (4 ans) sont prioritaires sur ceux de petite section lors de l'inscription.

Aucune évaluation n'est formalisée pendant toute la durée de la phase d'éveil. Les cours sont indépendants les uns des autres et il n'est pas obligatoire de suivre la phase d'éveil dans sa totalité.

À l'issue du parcours d'éveil, les élèves ne sont pas prioritaires pour intégrer l'année d'orientation.

2. PARCOURS DÉCOUVERTE

Objectifs généraux

Le parcours découverte offre aux élèves la possibilité d'expérimenter la pratique instrumentale et de choisir un instrument.

Conditions d'accès

Le parcours découverte est réservé aux enfants entre 6 ans (CP) et 9 ans (CM1). L'admission se fait dans la limite des places disponibles.

Organisation

Le parcours découverte permet de découvrir jusqu'à 6 instruments par an et s'organise de la façon suivante :

- Cours collectif (binôme) de 30 minutes
- 4 séances consécutives par instrument + 1 séance de rappel en fin d'année
- Les instruments sont mis à disposition pendant les séances. Certains sont prêtés aux familles pendant la toute période concernée.

Le parcours peut être renouvelé si nécessaire

Pour les élèves de CP qui le souhaitent, le parcours découverte peut être cumulé avec l'éveil CP soit 45 min d'éveil + 30 min de découverte instrumentale par semaine.

À l'issue du parcours découverte, les élèves ne sont pas prioritaires pour le choix d'une discipline instrumentale.

3. ANNÉE D'ORIENTATION

Attention, certaines disciplines instrumentales ou vocales, du fait de leurs exigences en termes de développement physiologique, peuvent être difficilement accessibles à de jeunes enfants. Une rencontre entre les familles et les enseignants concernés peut permettre d'éclairer les contraintes liées à la pratique de ces instruments.

Objectifs généraux

L'année d'orientation a pour objectif l'intégration progressive des premiers outils de la connaissance et de la pratique par des approches sensorielles, corporelles et vocales.

Conditions d'accès

L'année d'orientation est réservée aux enfants entre 7 ans (CE1) et 9 ans (CM1). Au-delà, l'intégration se fait directement en premier cycle. L'admission se fait dans la limite des places disponibles.

Organisation de l'année d'Orientation

Le cursus inclut pour tous les élèves inscrits en cours d'instrument, de chant ou en année d'orientation découverte, la participation à un cours de formation musicale/chant choral

Année d'orientation instrument :

Les élèves ont choisi l'instrument qu'ils souhaitent pratiquer.

Formation Instrumentale	Formation Musicale
Cours individuel ou groupe restreint	Cours collectif de FM et Chant choral
30 min. hebdo/élève	1h15 min. hebdo

L'évaluation

Deux entretiens annuels viennent formaliser les échanges entre la famille et l'équipe pédagogique afin de réinterroger le choix disciplinaire et d'éclairer les enjeux de l'apprentissage de la musique.

4. PARCOURS ÉTUDES¹

Attention, certaines disciplines instrumentales ou vocales, du fait de leurs exigences en termes de développement physiologique, peuvent être difficilement accessibles à de jeunes enfants. Une rencontre entre les familles et les enseignants concernés peut permettre d'éclairer les contraintes liées à la pratique de ces instruments.

CYCLE 1

Objectifs généraux

Le premier cycle marque l'engagement dans une pratique instrumentale ou vocale. Il vise à construire la motivation et à acquérir une méthodologie. Il offre les bases d'une pratique et d'une culture artistique.

Conditions d'accès

Pour les jeunes de moins de 10 ans, avoir suivi l'année d'orientation ou avoir effectué une formation équivalente dans un autre établissement. L'accès se fait directement en cycle 1 pour les élèves de 10 ans et plus.

Organisation du Cycle 1

La durée du premier cycle est de 3 ans minimum et de 5 ans maximum. Le cursus inclut pour tous les élèves inscrits en cours d'instrument ou de chant, la participation à un cours de formation musicale ainsi qu'une pratique collective :

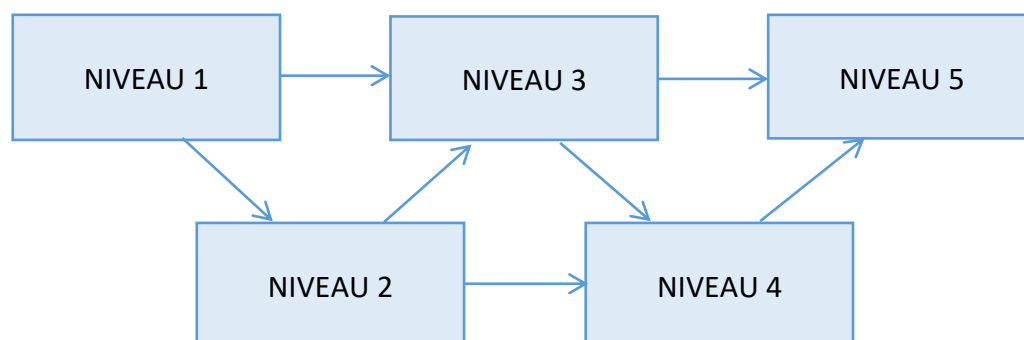
¹ Au titre d'une expérimentation au sein du département de musiques actuelles, mise en œuvre à la rentrée 2026/2027, les cours de formation musicale et de pratique collective seront fusionnés pour tous les élèves. La durée des séances variera en fonction des niveaux et des cycles. L'ensemble des autres dispositions du parcours études restera applicable pour les élèves concernés.

Formation Instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratiques collectives	
Cours individuel (ou groupe restreint)	Cours de FM collectif	1 ^{ère} & 2 ^{ème} année	Participation à différents projets collectifs
		Chant Choral	
		À partir de la 3 ^{ème} année	
		Ensemble instrumental	
30 min. hebdo/élève	1h.15 min hebdo	45 min. hebdo en 1 ^{ère} & 2 ^{ème} année 1h. à partir de la 3 ^{ème} année	Temps annualisé Equivalent 30 min. hebdo

A noter : La pratique collective peut être réalisée en dehors de l'établissement au sein d'un ensemble instrumental ou vocal partenaire, lié par convention avec le Conservatoire.

La formation musicale de Cycle 1

A l'instar des disciplines instrumentales, le premier cycle de formation musicale peut être effectué de façon variable. Une distribution par tuilage des niveaux permet de répondre aux différences de vitesses d'acquisition des élèves et d'étaler le cycle sur 3 à 5 ans de manière progressive :



Tout au long du cycle, l'affectation d'un élève dans les différents groupes est effectuée sur proposition de l'enseignant responsable et sur la base du contrôle continu.

Les évaluations

L'évaluation continue

Pendant toute la durée du cycle, les acquis et l'autonomie de l'élève font l'objet d'un contrôle continu.

Un socle transversal de compétences sert de support au suivi de l'élève.

La fin du cycle permet d'établir un bilan détaillé des compétences acquises.

Deux entretiens semestriels sont réalisés chaque année lors de semaines banalisées par l'établissement et permettent un échange entre l'équipe pédagogique et l'élève et sa famille.

L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle

Le programme est librement choisi par l'élève à partir des différentes œuvres proposées par l'équipe pédagogique. Il comprend au moins deux œuvres de styles différents. Une place privilégiée est accordée aux démarches de création comme, le cas échéant, à l'interprétation d'œuvres d'écriture contemporaine.

Les évaluations instrumentales de fin de cycle sont construites en plusieurs étapes :

- Une rencontre entre l'élève et une personnalité musicale extérieure spécialiste de la discipline autour d'une partie du programme instrumental ou vocal. À partir de cet échange, plusieurs éléments établis par la personnalité invitée seront versés au dossier de l'élève et serviront de base pour déterminer le passage de cycle :
 - Un bilan de la séance pédagogique
 - Un ou plusieurs objectifs individuels
 - Un avis sur le passage dans le cycle suivant
- Une prestation publique réalisée quelques semaines après la rencontre. Elle sera évaluée par la direction et l'équipe pédagogique sur la base des conclusions de la personnalité musicale invitée. Durée +/- 4 minutes
- Un enregistrement audio réalisée en autonomie ou dans le cadre d'un cours.

Le passage en Cycle 2

L'admission en cycle 2 est prononcée, par décision de la Direction et après avis de l'équipe pédagogique, au regard du dossier de l'élève qui comprend notamment :

- La participation aux pratiques collectives
- Le socle de compétences
- L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle
- L'engagement dans les différents projets proposés
- L'investissement général et l'assiduité

Transitoirement, l'intégration en cycle 2 pourra se faire de manière progressive avec une validation non simultanée de ces différents éléments (instrument, formation musicale, pratique collective).

CYCLE 2

Objectifs généraux

Contribuer au développement artistique et musical personnel, en veillant :

- À une bonne ouverture culturelle
- À l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- À la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Conditions d'accès

Avoir validé le cycle 1 au sein du conservatoire intercommunal ou dans un autre établissement. Pour les nouveaux élèves ne pouvant présenter d'attestation de fin de cycle 1, une admission en cycle 2 est possible après tests de niveaux.

Organisation du Cycle 2

La durée du second cycle est de 3 ans minimum et de 5 ans maximum.

Formation Instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratiques collectives	
Cours individuel (ou groupe restreint)	Cours généraliste + module	Ensembles instrumentaux ou vocaux	Participation à différents projets collectifs
45 min. hebdo/élève	1h30 hebdo.	De 1h à 1h30 hebdo	Equivalent 30 min. hebdo : Temps annualisé

A noter : La pratique collective peut être réalisée en dehors de l'établissement au sein d'un ensemble instrumental ou vocal partenaire, lié par convention avec le Conservatoire.

La Formation Musicale de Cycle 2

La formation musicale de second cycle se distribue en plusieurs cours :

Un tronc commun généraliste sur 4 niveaux + un parcours modulaire composé d'un module chaque semestre

Tronc Commun	Parcours Modulaire
Cours généraliste de C2N1 à C2N4	2 modules thématiques chaque année
45 min hebdo	45 min hebdo

Les modules thématiques offrent la possibilité de personnaliser le parcours en fonction des besoins spécifiques de chaque élève. Ils visent à approfondir et compléter les notions abordées dans le tronc commun de formation musicale. Tant par la pratique que par la recherche et la découverte, les modules permettent aux élèves de renforcer leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles ressources. L'orientation dans les modules se fait sous la responsabilité de l'enseignant de formation musicale en charge du cours généraliste en concertation avec les autres membres de l'équipe pédagogique.

Dans la dernière année du cycle, un module est consacré à l'élaboration d'un dossier sur une thématique choisie par l'élève.

Présentation des modules (45min.)

- **Rythme** : Aborder le rythme par une approche corporelle et l'usage d'instruments de percussion. (Niveaux 1 & 2 + Niveaux 3 & 4)

- **Analyse** : Utiliser et acquérir des connaissances théoriques afin de mieux comprendre l'écriture de la musique et reconnaître les principales caractéristiques d'une pièce musicale. (Niveaux 1 & 2 + Niveau 3 & 4)
- **Formation de l'oreille par la voix** : Affiner sa perception des sons, des intervalles et, plus largement, développer son écoute musicale grâce à la voix en faisant le lien entre "ce que je sais/ce que j'entends/ce que je fais". (Niveaux 1 & 2)
- **Repiquage** : Perfectionner sa capacité à reproduire d'oreille et à retranscrire à l'écrit une musique avec l'aide éventuels de nouveaux outils (éditeur de partition, logiciels audio). (Niveau 2 + Niveaux 3 & 4)
- **Lecture à l'instrument** : Acquérir les bases de la "lecture à vue" afin de pouvoir jouer une partition simple, sans s'arrêter et de façon immédiate, tout en comprenant le texte. (Niveaux 1 & 2)
- **Culture musicale** : S'initier à l'histoire de la musique, aux évolutions de son instrument et son répertoire. (Niveaux 3 & 4)
- **Dossier personnel** : Élaborer un dossier (5 à 10 pages), sur un sujet choisi par l'élève, en relation avec son projet, son parcours musical et/ou son instrument. (Niveau 4)
- **Création** : Découvrir la composition, l'improvisation et l'arrangement en collectif. (Niveaux 1 & 2 + Niveaux 3 & 4)
- **Découverte du jazz & des musiques actuelles** : Découvrir ces esthétiques musicales et leurs principales caractéristiques par l'écoute et la pratique. (Niveaux 3 & 4)
- **Découverte des musiques traditionnelles** : Appréhender les composantes essentielles de cette esthétique musicale par l'écoute et la pratique. (Niveaux 1 & 2)
- **Musique assistée par ordinateur** : Découvrir ou approfondir ses connaissances sur des outils numériques au service de la création, de l'interprétation ou de l'apprentissage. (Niveaux 1 & 2 + Niveaux 3 & 4)

Les évaluations

L'évaluation continue

Comme en premier cycle, pendant toute la durée du cycle, les acquis de l'élève font l'objet d'un contrôle continu. Un socle transversal de compétences sert de support au suivi de l'élève.

La fin du cycle permet d'établir un bilan détaillé des compétences acquises.

Deux entretiens semestriels sont réalisés chaque année et permettent un échange entre l'équipe pédagogique et l'élève et sa famille (selon l'âge de l'élève).

L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle

Le programme est librement choisi par l'élève à partir des différentes œuvres proposées par l'équipe pédagogique. Il comprend au moins deux œuvres de styles différents. Une place privilégiée est accordée aux démarches de création comme à l'interprétation d'œuvres d'écriture contemporaine.

Les évaluations instrumentales de fin de cycle sont construites en plusieurs étapes :

- Une rencontre entre l'élève et une personnalité musicale extérieure spécialiste de la discipline autour d'une partie du programme instrumental ou vocal. À partir de cet échange, plusieurs éléments établis par la personnalité invitée seront versés au dossier de l'élève et serviront de base pour déterminer le passage de cycle :
 - Un bilan de la séance pédagogique
 - Un ou plusieurs objectifs individuels
 - Un avis sur le passage dans le cycle suivant
- Une prestation publique réalisée quelques semaines après la rencontre. Elle sera évaluée par la direction et l'équipe pédagogique sur la base des conclusions de la personnalité musicale invitée. Durée +/- 8 minutes
- Un enregistrement audio réalisé en autonomie ou dans le cadre d'un cours.

L'obtention du Brevet de fin de 2^{ème} cycle

L'obtention du Brevet de fin de 2^{ème} cycle est prononcée, par décision de la Direction et après avis de l'équipe pédagogique, au regard du dossier de l'élève qui comprend notamment :

- La participation aux pratiques collectives
- Les compétences de Formation Musicale
- Le dossier élaboré par l'élève sur un sujet au choix (cf. module FM « dossier personnel »)
- L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle
- L'engagement dans les différents projets proposés au cours du cycle

CYCLE 3

Objectifs généraux

Le cycle 3 de formation à la pratique en amateur permet de compléter la formation et, le cas échéant, de découvrir de nouveaux domaines. Il offre la possibilité de conduire, de manière autonome, un projet artistique personnel en s'appuyant sur les compétences de l'équipe pédagogique, les ressources et, le cas échéant, des partenaires du conservatoire.

Conditions d'accès

Détenir le Brevet de fin de 2^{ème} cycle délivré par le conservatoire intercommunal ou tout autre établissement classé par l'État.

Organisation

La durée du cycle est de 2 ans à 4 ans.

Formation Instrumentale ou vocale	Formation/Tutorat	Pratiques collectives	
Cours individuel (ou groupe restreint)	Suivi du projet artistique personnel*	Ensembles instrumentaux ou vocaux	Participation à différents projets collectifs
1 heure hebdo/élève	Enveloppe de 35h pour la durée du cycle	De 1h à 1h30 hebdo	Equivalent 30 min. hebdo : Temps annualisé

À noter : La pratique collective peut être réalisée en dehors de l'établissement au sein d'un ensemble instrumental ou vocal partenaire, lié par convention avec le Conservatoire.

* Le cycle 3 permet de construire et de conduire un projet artistique personnel avec l'appui de l'équipe pédagogique de l'établissement. Un tuteur (ou référent) est désigné par la Direction parmi les professeurs afin d'accompagner l'élève, tout au long du cycle, dans l'élaboration de son projet. Afin d'enrichir la démarche, ce professeur relève en principe d'une autre discipline que la dominante choisie par l'élève.

Les évaluations

L'évaluation continue

Comme dans les deux premiers cycles, les acquis de l'élève font l'objet d'un contrôle continu. Un socle transversal de compétences sert de support au suivi de l'élève.

Deux entretiens semestriels sont réalisés chaque année et permettent un échange entre l'équipe pédagogique et l'élève et, le cas échéant, sa famille (selon l'âge de l'élève).

L'évaluation de fin de cycle dans la discipline dominante

Le programme est librement composé par l'élève. Il comprend au moins deux œuvres de styles différents. Une place privilégiée est accordée aux démarches de création comme à l'interprétation d'œuvres d'écriture contemporaine. Durée : +/- 15 min.

Le projet artistique personnel

Le projet artistique personnel fait l'objet d'une présentation publique évaluée par une personnalité musicale reconnue (de préférence titulaire du grade de Professeur Territorial d'Enseignement Artistique), spécialiste de la discipline, extérieure à l'établissement. Durée : +/- 10 min.

L'obtention du Certificat d'Études Musicales

L'obtention du Certificat d'Études Musicales est prononcée, par décision de la Direction et après avis de l'équipe pédagogique, au regard du dossier de l'élève qui comprend notamment :

- L'évaluation de fin de cycle
- Le projet artistique personnel
- La participation aux pratiques collectives
- L'engagement dans les différents projets proposés

La présentation publique de ces deux modules se fera en deux temps distincts et selon le planning proposé par le conservatoire.

4. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

PARCOURS LIBRES

Objectifs généraux

Le parcours libre est un cursus à part entière dont l'objectif est de permettre à des élèves, en manque de temps ou de motivation, de poursuivre leurs études musicales par un allègement de l'emploi du temps.

Conditions d'accès

Le parcours libre ne peut débuter qu'à partir du niveau 3 du premier cycle de formation musicale.

La demande de parcours libre doit être motivée par l'élève et sa famille et une demande effectuée par écrit au plus tard au 1^{er} septembre. L'admission se fait sur décision de la Direction en tenant compte de l'avis de l'équipe pédagogique.

Organisation

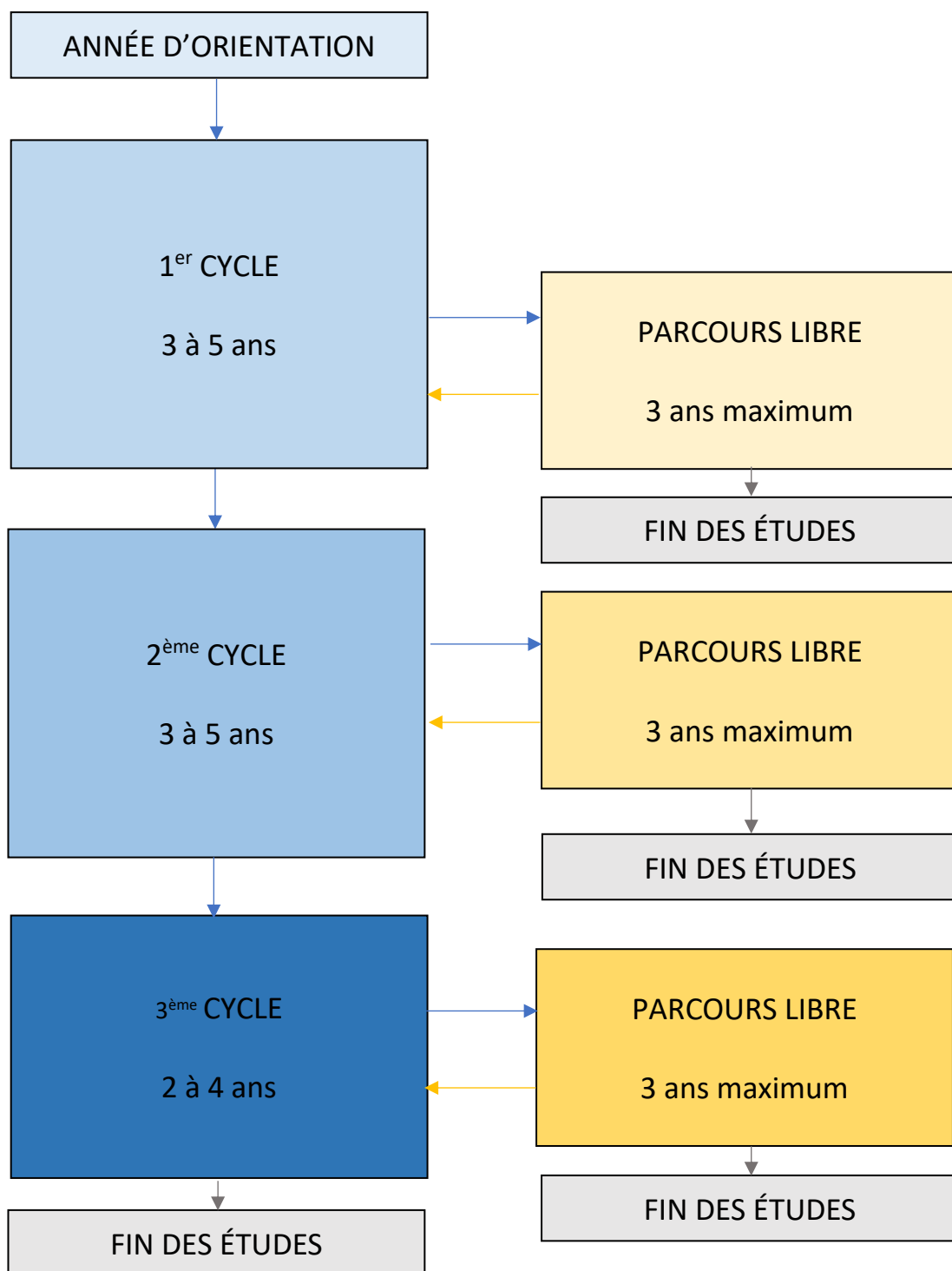
Les élèves inscrits dans ce parcours peuvent bénéficier d'un enseignement instrumental ou vocal individuel sans fréquenter le cours de Formation Musicale et/ou les pratiques collectives, requises dans les cycles. Les élèves en parcours libre ne peuvent pas se présenter aux évaluations de fin de cycle.

La durée des cours individuels est limitée à 30 minutes, hormis pour les élèves ayant validé la fin de cycle II instrumental (45 minutes).

Le parcours libre est limité à trois années. Attention, à l'issue du parcours libre, il est mis un terme à la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.

Exceptionnellement, une réorientation dans le cycle complet de formation sera envisageable pour les élèves exprimant un véritable projet musical, mais seulement sur admission après un entretien et éventuellement des épreuves.

CORRESPONDANCES ENTRE CURSUS ET PARCOURS LIBRE



PARCOURS ADAPTÉS

Objectifs généraux

L'établissement est signataire de la Charte Nationale Musique et Handicap et travaille en réseau avec différents acteurs des secteurs de la culture, du sanitaire et social, de la santé ou de l'Éducation Nationale. Consciente des enjeux et soucieuse de jouer un rôle actif et citoyen dans l'ouverture des activités pédagogiques de l'établissement aux différents publics en situation de handicap, l'équipe du conservatoire s'efforce :

- D'organiser un accueil de ces publics, et ce, dans les meilleures conditions possibles
- De construire des projets personnalisés
- De développer une pédagogie concertée et adaptée
- De rechercher, dans la mesure du possible, la mixité des publics dans les activités
- De communiquer sur l'ouverture du conservatoire aux personnes en situation de handicap

Toutefois l'équipe veille également à rester dans le périmètre de l'enseignement musical spécialisé et à n'assumer aucun objectif d'ordre musico-thérapeutique.

Conditions d'accès

L'intégration dans un parcours adapté de formation se concrétise par un ou plusieurs entretiens entre la référente handicap, l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille. Ces rencontres visent à établir un premier objectif personnalisé de formation.

Organisation

Le parcours est entièrement adapté à l'élève en situation de handicap. Dans ce but, diverses expérimentations peuvent être réalisées. Un suivi régulier incluant une participation active de la famille, des encadrants ou des soignants est indispensable.

Les évaluations

Des évaluations pourront être organisées au regard des objectifs fixés.

PARCOURS PERSONNALISÉ ADULTES

Objectifs généraux

Si la priorité est, par principe, accordée aux jeunes élèves, le conservatoire est susceptible d'accueillir des adultes dans les classes instrumentales ou vocales en vue de leur offrir un parcours de formation adapté à leur projet personnel.

Conditions d'accès

Dans tous les cas, l'accès à ces parcours ne peut se faire que dans la limite des places laissées vacantes par les plus jeunes.

Une fois admis, l'adulte voit alors son inscription garantie pendant trois ans.

À l'issue, une nouvelle demande d'inscription, non prioritaire devra être formulée. Si la place est toujours vacante après les inscriptions, elle sera de nouveau octroyée au musicien concerné pour une durée d'un an, renouvelable dans les mêmes conditions.

Organisation

Le parcours ne prévoit aucune obligation spécifique d'ordre pédagogique. La durée du cours d'instrument hebdomadaire est de 30 minutes hebdomadaire.

CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE À DOMINANTE VOCALE

Objectifs généraux

La CHAM à dominante vocale fait l'objet d'un partenariat avec l'éducation nationale qui permet aux élèves de concilier un enseignement général et une pratique artistique renforcée. Fondée sur le chant choral, elle vise à développer les compétences vocales et musicales, à construire progressivement l'autonomie de l'élève et à favoriser son engagement dans une pratique collective. Elle contribue à l'acquisition d'une culture artistique ouverte, à l'épanouissement personnel et à la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Conditions d'accès

La CHAM accueille des élèves de la 6^e à la 3^e dument inscrits au collège Jacques Brel de Guérande. L'admission s'effectue sur candidature, à l'occasion de l'inscription en classe de 6^e selon les procédures en vigueur dans l'Éducation Nationale. Certains élèves déjà inscrits au collège Jacques Brel peuvent toutefois être admis en CHAM mais seulement après accords de la Principale du Collège et du Directeur du Conservatoire. Un entretien préalable est organisé afin de permettre à l'élève d'exposer ses motivations et à l'équipe pédagogique d'évaluer ses aptitudes vocales. Aucun prérequis musical n'est exigé.

Tout abandon pendant les 4 années de formation devra impérativement faire l'objet d'un accord préalable de la Principale du Collège et du Directeur du Conservatoire.

Organisation

Les enseignements spécifiques de la CHAM sont organisés sur le temps scolaire et assurés conjointement par des enseignants du conservatoire et un professeur d'éducation musicale du collège. L'ensemble du dispositif représente un volume global de cinq heures d'enseignement par semaine, les cours sont répartis entre les deux établissements.

Échauffement vocal et chœur	1h30	Hebdomadaire	Conservatoire
Technique vocale	1h	Hebdomadaire	Conservatoire
Formation musicale du chanteur	1h	Bimensuel	Conservatoire
Musique assistée par ordinateur	1h	Bimensuel	Conservatoire
Éducation musicale générale et technique	1h	Hebdomadaire	Collège
Demi-chœur	1h	Bimensuel	Collège

5. PRATIQUE EN AMATEUR

PRATIQUES D'ENSEMBLE

Objectifs généraux

Dans son rôle de centre de ressources pour la pratique en amateur, le conservatoire propose aux musiciens du territoire une participation à différents ensembles (Chœurs, Harmonie, Musique de chambre, ensembles jazz, etc...).

Conditions d'accès

Afin de ne pas déséquilibrer les pupitres ou les effectifs et de garantir la meilleure cohésion musicale possible des différentes pratiques collectives, l'inscription de musiciens amateurs dans les ensembles vocaux ou instrumentaux du conservatoire se fait, en fonction des places disponibles et sous le contrôle de la direction, après avis de l'enseignant responsable de la formation. Le cas échéant, un test d'entrée pourra être organisé.

Organisation

L'offre de pratiques collectives ouvertes aux amateurs ainsi que la composition des effectifs de chacun d'eux pourront être revues chaque année.

L'inscription à tous ensemble instrumental ou vocal du conservatoire, engage le participant, outre à une fréquentation assidue, à une participation effective aux différentes manifestations organisées par l'établissement.

ATELIERS

Objectifs généraux

Le conservatoire propose différents ateliers thématiques qui permettent de conseiller des musiciens amateurs et de les accompagner dans leurs pratiques artistiques.

Conditions d'accès

L'inscription dans un atelier est, par principe, garantie pour trois années consécutives.

À l'issue, une nouvelle demande d'inscription, non prioritaire devra être formulée. Si la place est toujours vacante après les inscriptions, elle sera de nouveau octroyée au musicien amateur concerné pour une durée d'un an, renouvelable dans les mêmes conditions.

Organisation

L'organisation est spécifique à chaque atelier. Par ailleurs le conservatoire se réserve la possibilité de revoir chaque année l'offre en termes d'ateliers.